



Compte Rendu du CONSEIL MUNICIPAL du lundi 9 mars 2020 – 18h30

Date de convocation : 04/03/2020

► APPEL ET RECENSEMENT DES PROCURATIONS

L'an deux mille vingt, et le neuf mars à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune d'Arles sur Tech, régulièrement convoqué le quatre mars, s'est réuni en salle des mariages, sous la Présidence de Monsieur René BANTOURE, Maire
 Assisté de :

ETAIENT PRESENTS :

- MM. Henri BONNAFOUS, Pierre BOUZAGE, Mmes Marie Rose BOUISSET, Marguerite GAMMELIN, Yannique GRUEL, M. André XIFFRE Adjoins,
- M. Pierre AZEMA Mme Catherine BARNEDES, MM. Philippe CASSO, Jean-Louis DUCH-SOLE, David PLANAS, Jean Luc POCH, Mmes Maryline PUJOLAR, Jocelyne RIBUIGENT, M. Henri SALA, Mme Nicole WOLKONSKY, Conseillers Municipaux.

ETAIENT ABSENTS

- Mme Rebecca COX
- Charlotte FRIGERIO
- Bruno QUINTA
- Sébastien RAYA

Observations

- Mme Edith DEVOS : démission Juillet 2016
- Liliane BARBES décédée

*.~*~*~*

Le quorum étant atteint, M. le Maire ouvre la séance.

*.~*~*~*

► ADOPTION du PROCES VERBAL de la séance du 21 janvier 2020

M. le Maire (ou son représentant) fait procéder au vote du procès-verbal que l'ensemble du Conseil Municipal a reçu avec la convocation

Unanimité

*.~*~*~*

► DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

M. Yannique GRUEL est désigné(e) secrétaire de séance.

*.~*~*~*

I- Compte rendu des délégations du Maire :

Décisions 2020 N° 8 à 39	Objet	alinéa	Date signature	Visa S/Préfet.
8	Marchés Accords-cadres Contrat de mission : Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage fixant les modalités ultérieures de gestion des aires de co voiturage sur la commune d'Arles-sur-Tech Convention tripartite entre la Commune d'Arles-sur-Tech, la Communauté de Communes du Haut-Vallespir et le Département des Pyrénées-Orientales, ayant pour objet d'autoriser le Département représenté par la Direction des Infrastructures et Déplacements ci-après dénommée « maître d'ouvrage désigné » à réaliser les travaux d'aménagement de l'aire de co voiturage objet de la présente, et de préciser les règles de superposition, de gestion et de police de la circulation avec le maître d'ouvrage désigné, la Commune et la Communauté de Communes. Deux aires de co voiturage seront mises en place sur la Commune d'Arles-sur-Tech. La première sera située au lieu-dit le Pas du Loup et la seconde sur le parking de la salle des fêtes.	4	14/01/2020	17-janv
9	Marchés Accords-cadres travaux Rue du 8 mai 1945 (lieu-dit La Pastorale) Eclairage public lampadaires la Commune d'Arles sur Tech – Baills de la Mairie à ARLES SUR TECH (66150) représentée par son Maire, Monsieur René BANTOURE / L'entreprise Signify France, 33 rue de Verdun – BP 313 – 92 156 SURESNES. pour la mise en esthétique de l'éclairage public. Achat de lampadaires pour la Rue du 8 mai 1945, au lieu-dit la Pastorale. Montant du devis : 7 117,20€ TTC (5 931,00€ HT).	4	14/01/2020	17-janv

10	Louage de choses Convention de location La ville d'Arles-sur-Tech, représentée par M. René BANTOURE, Maire /Monsieur David BOUGIO, demeurant à Serralongue. Pour la mise à disposition de deux locaux situés boulevard de las Indis, cadastré D 1421, à Arles sur Tech La convention débute le 1er février 2020 et prend fin le 31 décembre 2020. Le loyer, d'un montant mensuel de 100 €, est payable d'avance chaque mois	5	15/01/2020	17-janv
11	Louage de choses Convention de location La ville d'Arles-sur-Tech, représentée par M. René BANTOURE, Maire / le Comité des Fêtes représentée par son Président, Monsieur Raymond MARTINEZ 9 rue du Canigou Arles-sur-Tech 66150. pour la mise à disposition d'un véhicule Période de mise à disposition du 31 janvier 2020 au 2 février 2020 inclus. Prêt à titre gracieux.	5	17/01/2020	21-janv
12	Concessions Cimetières Délivrance de concessions à l'extension du cimetière du Bonabosc La municipalité d'Arles-sur-Tech, représentée par M. René BANTOURE, Maire accorde : - à M. et Mme DELOUPY Bernard et Sabria une concession perpétuelle d'un casier numéro A 1 à compter du 21/01/2020 par acte 1212, moyennant la somme de 2 222 euros.	8	27/01/2020	28-janv
13	Louage de choses Convention de prestation Ville d'Arles sur Tech / Association Chantier d'Insertion du Vallespir (ACI du Vallespir) pour la réalisation de travaux sur l'année 2020 (Nettoyage, débroussaillage, ramassage de végétaux, élagage, abattage et taille d'arbres ainsi que des petits travaux de maçonnerie, sur la commune de Arles-sur-Tech). Période de mise à disposition : 16 jours ouvrables entre le 28/01/2020 et le 31/12/2020 Le Prix de journée est calculé par rapport aux périodes de travail : -période de novembre à février : 415 €. -période de mars à octobre : 440 €.	5	28/01/2020	28-janv
14	Contrat de maintenance la Commune d'Arles sur Tech – Baills de la Mairie à ARLES SUR TECH (66150) représentée par son Maire, Monsieur René BANTOURE Et L'entreprise TEROL, domiciliée Mas de la Cremade à RIVESALTES (66600), représentée par M. Manolito TEROL. Pour un Contrat de maintenance et d'entretien de l'horloge et des cloches pour l'église Sainte Marie et l'église Saint Sauveur. Ce contrat sera conclu pour une période initiale d'un an. Celui-ci sera reconduit expressément par périodes successives d'un an, pour une durée maximale de reconduction de trois ans. L'entreprise s'engage à intervenir au minimum une fois par an pour les opérations listées à l'article 1 du contrat. Le contrat est conclu pour une période d'un an du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020. Il sera reconduit pour une durée maximale de 3 ans, sans qu'il puisse excéder le 31 décembre 2023. Le montant est fixé à la somme forfaitaire annuelle de 246,76€ HT.	5	28/01/2020	29-janv
15	Concessions Cimetières Délivrance de concessions à l'extension du cimetière du Bonabosc La municipalité d'Arles-sur-Tech, représentée par M. René BANTOURE, Maire accorde : - Il est accordé à M. et Mme SUGNER Michel et Maria une concession perpétuelle de deux casiers numéro A 5 et 6 à compter du 03/02/2020 par acte 1213, moyennant la somme de 4 443 euros. - Il est accordé à M. SUGNER Philippe une concession perpétuelle d'un casier numéro A 4 à compter du 03/02/2020 par acte 1214, moyennant la somme de 2 222 euros.	8	03/02/2020	05-févr
16	Louage de choses Convention de location La ville d'Arles-sur-Tech, représentée par M. René BANTOURE, Maire / L'association « Tai Chi, Danse du TAO », représentée par sa Présidente Lucie GOUBERT, 10 rue Jean Jaurés – 66110 Amélie-les-Bains La présente convention a pour objet la mise à disposition à titre gracieux de la salle des fêtes. Période de mise à disposition du 06 février 2020 pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction. Prêt à titre gracieux.	5	05/02/2020	05-févr
17	Marchés Accords-cadres Contrat de prestation Ville d'Arles sur Tech / L'Association Val'respire, Siège Social : Can Toute – 66260 Saint Laurent de Cerdans pour la réalisation d'une animation : Ateliers Récréatifs le mercredi 12 février 2020 Animation Animation « Fabrication de savon » Au Centre Social Montant de la prestation : 180 € TTC (cent euros).	4	05/02/2020	13-févr
18	Marchés Accords-cadres Contrat de prestation Ville d'Arles sur Tech /ISFME sise à St Affrique (12 400), 1 rue Henri Michel, pour la mise en place des journées de formations sur l'électricité base TST BT et éclairage Public à un agent de la collectivité. La formation doit être délivrée sur 5 jours du 16/03/2020 au 20/03/2020. Montant Le coût de la prestation s'élève à 1439,00 €TTC.	4	12/02/2020	13-févr

19	Marchés Accords-cadres Contrat de prestation Ville d'Arles sur Tech /L'entreprise "Mille et une Étoiles" située au 71 rue Chenard et Walcker - 66 000 PERPIGNAN pour la conception du spectacle du 13 juillet 2020, la fourniture et la livraison des produits pyrotechniques, la mise en œuvre et le tir par les artificiers spécialisés et l'assurance responsabilité. Le montant total du marché s'élève à 6 000,00 € TTC.	4	12/02/2020	13-févr
20	Renouvellement adhésion Adhésion à l'association Villes et Villages Fleuris De renouveler l'adhésion au Conseil national des Villes et Villages fleuris pour un montant de 175 euros et pour l'année 2020 comme initialement délibérée le 30 janvier 2018 (délibération n° 4/2018)	24	17/02/2020	17-févr
21	Concessions Cimetières Délivrance de concessions à l'extension du cimetière du Bonabosc La municipalité d'Arles-sur-Tech, représentée par M. René BANTOURE, Maire accorde : - Il est accordé à M. DUTHU Patrice une concession perpétuelle d'un casier numéro 319 à compter du 18/02/2020 par acte 1215, moyennant la somme de 2 100 euros.	8	18/02/2020	19-févr
22	Louage de choses Convention de location La ville d'Arles-sur-Tech, représentée par M. René BANTOURE, Maire /L'association Sauvegarde de l'Eglise St Sauveur, représentée par ses Présidents, Messieurs JP. VIRGILI et A. GARRIGUE. Le présent contrat a pour objet la mise à disposition de l'église St Sauveur, cadastrée section AK n°22, à Arles sur Tech Le contrat de location débute le 1er janvier 2020 et prend fin le 31 décembre 2031. Ce contrat sera reconductible par tacite reconduction à expiration de ces 11 années. La location est consentie moyennant un loyer annuel de 50 euros payable en juin de chaque année.	5	21/02/2020	21-févr
23	Concessions Cimetières Délivrance de concessions à l'extension du cimetière du Bonabosc La municipalité d'Arles-sur-Tech, représentée par M. René BANTOURE, Maire accorde : - Il est accordé à Mme Thierry Bled Françoise et de Mme Le Bail Marianne une concession perpétuelle d'un casier à urne numéro 46 D à compter du 20/02/2020 par acte 1216, moyennant la somme de 996 euros 62 cts.	8	25/02/2020	27-févr
24	Marchés Accords-cadres Contrat de maintenance Ville d'Arles sur Tech / Claude BERGER pour un contrat de maintenance de l'orgue de l'Eglise Sainte Marie pour un montant annuel de 2 184,00 € TTC et pour deux interventions annuelles. Ce contrat précise les autres tarifs pour d'autres prestations. Ce montant sera révisé chaque année selon le barème en vigueur (article actualisation.) Le contrat est conclu pour une période de 3 ans débutant le 1er mars 2020 et prendra fin au 28 février 2023.	4	25/02/2020	27-févr
25	Marchés Accords-cadres Contrat de maintenance Ville d'Arles sur Tech/La société RI.Start sise 2 place des chardonnerets 66300 à TRESSERE pour un contrat de maintenance pour un montant annuel de 2 565 euros HT correspondant à 103 tickets d'intervention. Ce montant sera révisé chaque année selon le barème en vigueur voir article actualisation. Le contrat est conclu pour une période de 1 an et renouvelable deux fois par tacite reconduction.	4	25/02/2020	27-févr

Finances

2- Budget principal de la commune (M. le Maire – H. Bonnafous) :

a) Adoption du compte administratif 2019 (Annexe 1)

→ Il est proposé au Conseil Municipal :

- ▶ **D'ADOPTER** le Compte administratif 2019 de la Commune

Le Maire se retire de la salle

Conformément à l'article 2121-14 du CGCT, le conseil municipal procède à la désignation d'un Président de séance. André XIFFRE soumet le compte Administratif à l'approbation du Conseil municipal,

	Fonctionnement	Investissement	Restes à Réaliser
Dépenses 2019	3 190 298.94 €	1 693 576.38 €	876 910.60 €
Recettes 2019	3 590 746.04 €	1 777 986.92 €	1 716 027.09 €
Résultat au 31.12.2019	400 447.10 €	84 410.54 €	839 116.49 €
		923 527.03 €	

- ▶ **D'AUTORISER** le Maire (ou son représentant) à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération et à signer tous les documents afférents

Délibération n° 8 / 2020

Unanimité

b) **Adoption du compte de gestion 2019**

→ Il est proposé au Conseil Municipal

- ▶ **DE PRENDRE** acte que le Compte de Gestion de la Commune est en concordance avec le Compte Administratif
- ▶ **D'AUTORISER** le Maire (ou son représentant) à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération et à signer tous les documents afférents

Délibération n° 9 / 2020

Unanimité

c) **Affectation du résultat 2019 (Annexe 2)**

→ Il est proposé au Conseil Municipal

- ▶ **DE DECIDER** de l'affectation du résultat pour la commune.

<i>POUR MEMOIRE :</i>			
Excédent d'exploitation antérieur reporté		191 756.72	
		208 690.38	
RESULTAT DE L'EXERCICE :			
		400 447.10	
EXCEDENT au 31.12.2019			
Affectation obligatoire :			
à l'exécution du virement à la section d'investissement	cpte 1068		rec. INVEST.
Solde disponible : affecté comme suit :		225 780.18	rec. INVEST.
Affectation complémentaire en réserves	cpte 1068		
		174 666.92	rec. FONCT.
Affectation de l'excédent reporté (report)			cpte 002

- ▶ **D'AUTORISER** le Maire (ou son représentant) à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération et à signer tous les documents afférents

Délibération n° 10 / 2020

Unanimité

d) **Vote du taux des impôts locaux pour 2020 (Annexe 3)**

→ Il est proposé au Conseil Municipal

- ▶ **DE VOTER** les taux d'imposition pour l'année 2020 (maintien les taux de 2019)

- Taxe d'habitation : 16,00 %
- Taxe foncière (bâti) : 22.55 %
- Taxe foncière (non bâti) : 61.65 %

- ▶ **D'AUTORISER** le Maire (ou son représentant) à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération et à signer tous les documents afférents

Délibération n° 11 / 2020

Unanimité

e) **Vote du budget 2020 (Annexe 4)**

Présentation du budget primitif par Henri BONNAFOUS.

→ Il est proposé au conseil municipal,

- ▶ **D'ADOPTER** le budget 2020 de la commune :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	3 131 392.92	3 131 392.92
Investissement	2 844 384,07	2 844 384,07

Ce budget est principalement marqué par les caractéristiques suivantes :

- La maîtrise des dépenses courantes de fonctionnement.
- Un programme d'investissements important.

- ▶ **D'AUTORISER** le Maire (ou son représentant) à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération et à signer tous les documents afférents

Délibération n° 12 / 2020

Unanimité

3- Attribution de subventions (M. le Maire – H. Bonnafous) :

→ Il est proposé au Conseil Municipal

- ▶ **DE PROCEDER** au versement des subventions aux associations suivantes selon le tableau joint en annexe **(Annexe 5)**

SUBVENTIONS 2020	23 638.00€
A.C.CHASSEURS	650
A.D.S.	600
AIGUILLES CONVIVIALES	150
ALEGRIA	828
AMIS DE L'ORGUE	700
AMIS DE L'ORGUE (subv.except. 2007/2022)	365
ASSOCIATION CARTE BLANCHE	1 000
ASSOCIATION CASA PAMS	150
ASSOCIATION LES PETITS CLOCHARDS 66	500
AU FIL ARLESIEN	150
ASSOCIATION SCLEROSE EN PLAQUE	100
BOULING CLUB ARLESIEN	600
ASSOCIATION DU MOULIN	200
BRODERIE ET DENTELLES	150
CENTRE CULTUREL CATALAN VAL	500
CHORALE SANG ET OR	300
CLUB PYRENEEN	800
COUNTRY DANSE	500
ENSEMBLE VOCAL HT VALLESPER	300
FERRONNIERS	3 496
FOCS ST JOAN	828
FOLIBOUGOU	200
FOOTBALL olympique haut Vallespir	1 610
FREE DON SPIRIT	250
GROUPE SARDANISTE	400
GYMNASTIQUE ADULTE	950
HAND-BALL CLUB	500
JUDO CLUB	1 250
LYCEE DE CERET	100
OCCE ECOLE PRIMAIRE	1 125
OCCE MATERNELLE	736
PECHE et PISCICULTURE	350
RUGBY (école)	2 000
RUGBY Féminin	500
SECOURS POPULAIRE	150
TREMPOLIN 2000	650

- **D'AUTORISER** le Maire à signer la convention de partenariat avec l'association du Comité des fêtes et d'attribuer le complément de subvention selon les modalités suivantes :

SUBVENTIONS	date délib. antér.	32 000.00 €
COMITE FETES	21/01/2020	10 000.00 €
COMITE FETES (complément)		22 000.00 €

- **D'AUTORISER** le Maire (ou son représentant) à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération et à signer tous les documents afférents.

Délibération n° 13 / 2020

Unanimité

4- Admission en non-valeur (M. le Maire – H. Bonnafous) :

→ Il est proposé au Conseil Municipal

- **DE PROCEDER** à l'inscription d'admission en non-valeur pour un montant de 4 478.28 €
- **D'AUTORISER** le Maire (ou son représentant) à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération et à signer tous les documents afférents

Délibération n° 14 / 2020

Unanimité

5- Dossier POCTEFA – PYRFER - Modification du Plan de Financement FEDER (M. Le Maire)

Vu le projet de valoriser son patrimoine matériel et immatériel lié à la tradition sidérurgique des Pyrénées, créateur du développement économique, social, culturel, identitaire et du paysage européen et transfrontalier pendant des siècles

Vu la délibération n°28/2017 du 29 mai 2017 relatif à la candidature aux fonds européens POCTEFA pour la valorisation des Rencontres Européennes de Ferronnerie et la création d'une foire biannuelle du Couteau en relation avec la réhabilitation d'un bâtiment sur le site du Carreau de la Mine pour la création d'une école de Ferronnerie Transfrontalière.

Vu la notification de la décision du Comité de Programmation du Programme INTERREG V A Espagne-France-Andorre (POCTEFA) 2014-2020 octroyant la subvention de 268 838,78€ dans le cadre du deuxième appel à projet.

Vu la délibération n°167/2017 du 18 décembre 2017 actant un nouveau plan de financement.

Vu le retrait du partenaire de Besalú sur l'action « création de centre transfrontalier ».

Le Maire expose le choix de récupérer le montant des subventions FEDER octroyé au partenaire de Besalú et par conséquent la modification du plan de financement, pour un projet de 538 598,13€.

→ Il est proposé au Conseil Municipal

- **D'APPROUVER** le plan de financement suivant pour la valorisation de son patrimoine matériel et immatériel lié à la tradition sidérurgique des Pyrénées :

	HT	%
Financement Europe (FEDER)	350 088,78€	65%
Autofinancement communal	188 509,35€	35%
Coût Total de l'Opération	538 598,13€	100%

- **D'AUTORISER** le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération et à signer tous les documents afférents.

Délibération n° 15 / 2020

Unanimité

6- Réhabilitation du Carreau de la Mine - Dossier POCTEFA – PYRFER : Modification du plan de financement des co financeurs - Demande de subvention - Approbation convention de partenariat avec le SMCGS (M. Le Maire)

Vu le projet de valoriser son patrimoine matériel et immatériel lié à la tradition sidérurgique des Pyrénées, créateur du développement économique, social, culturel, identitaire et du paysager européen et transfrontalier pendant des siècles.

Vu la délibération n°28/2017 du 29 mai 2017 relatif à la candidature aux fonds européens POCTEFA pour la valorisation des Rencontres Européennes de Ferronnerie et la création d'une foire biennale du Couteau en relation avec la réhabilitation d'un bâtiment sur le site du Carreau de la Mine pour la création d'une école de Ferronnerie Transfrontalière.

Vu la notification de la décision du Comité de Programmation du Programme INTERREG V A Espagne-France-Andorre (POCTEFA) 2014-2020 octroyant la subvention de 268 838,78€ dans le cadre du deuxième appel à projet.

Vu la précédente délibération de ce jour relative au nouveau montant de subvention FEDER octroyé.

Considérant, que la Région Occitanie et le Département des Pyrénées-Orientales ne subventionne pas les mêmes catégories de dépenses, tel que les frais de personnels, d'hébergements et de déplacements.

Le Maire expose une convention de partenariat entre 3 partenaires, ainsi qu'un nouveau plan de financement tenant compte des dépenses non éligibles à la Région Occitanie et au Département des Pyrénées-Orientales

→ Il est proposé au Conseil Municipal

- **D'APPROUVER** la convention de partenariat pour la mise en œuvre du projet de valorisation et transmission du passé métallurgique de la montagne de Batera, entre la Communauté de Communes du Haut-Vallespir, le Syndicat Mixte Canigó Grand Site et la Commune d'Arles-sur-Tech
- **D'APPROUVER** le plan de financement suivant pour la valorisation de son patrimoine matériel et immatériel lié à la tradition sidérurgique des Pyrénées :

	HT	%
Financement Europe (FEDER)	350 088,78€	59%
Région Occitanie	75 213,22€	13%
Département des Pyrénées-Orientales	46 471,70€	8%
Autofinancement communal	117 943,43€	20%
Coût Total de l'Opération	589 717,13€	100%

- **D'AUTORISER** le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération et à signer tous les documents afférents.

Délibération n° 16 / 2020

Unanimité

7- Dégâts tempête « Gloria » les 21, 22 et 23 janvier 2020 - Demande de subvention pour les biens non assurables (M. Le Maire)

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le passage sur la commune d'Arles-sur-Tech de la tempête « Gloria » : fortes intempéries et rafales de vent les 21, 22 et 23 janvier 2020.

Il rappelle que la commune a demandé le classement en Catastrophes Naturelles pour l'ensemble des biens sinistrés.

Il présente à l'assemblée communale l'ensemble des dégâts occasionnés sur :

- Les voiries : Cami de Sant Père, Route du Ventous, Lotissement Laffont, Route de Santa Creu, Route de la Fontaine des Buis, Route de Cougoulère, Route du Bonabosc, Route de Cougouillade, Route de can Valent du Mas Draguines et de la Baillie et l'Avenue de la Gare
- Divers : Glissement de terrain sous le cimetière

Pour un montant Total HT de 85 390,00€

→ Il est proposé au Conseil Municipal :

- **DE PRENDRE ACTE** de l'ensemble des dégâts subis sur la commune d'Arles-sur-Tech pour un montant HT de 85 390,00€ :
- **DE SOLLICITER** les subventions auprès :
- ✓ de l'Etat dans le cadre du fonds de solidarité
 - ✓ du département des Pyrénées-Orientales dans le cadre du fonds départemental d'aide exceptionnel

selon le plan de financement ci-dessous :

	HT	%
Financement Etat (Fonds de solidarité)	42 695,00€	50%
Financement Département des Pyrénées-Orientales (Fonds départemental d'aide exceptionnel)	25 617,00€	30%
Autofinancement communal	17 078,00€	20%
Coût Total de l'Opération	85 390,00€	100%

- **DE DEMANDER** l'autorisation de débiter les travaux par anticipation compte tenu de l'urgence de certaines situations

- **D'AUTORISER** le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération et à signer tous les documents afférents.

Délibération n° 17 / 2020

Unanimité

8- **Éclairage public 2ème tranche- Demande de subvention à l'Europe (FEDER) - Demande de subvention à la Région Occitanie (Bourg Centre) - Demande de subvention Département des Pyrénées-Orientales (AIT) (M. Le Maire)**

Vu le rapport de diagnostic de l'éclairage public conduit par la DDTM et le CETE Méditerranée en mars 2013,
 Vu les travaux de rénovation de l'éclairage public, tranche I terminés en 2018,
 Vu le projet de terminer la rénovation de l'éclairage public de la commune,
 Vu l'estimatif du projet à hauteur de 84 304,00€ H.T.
 Vu l'éligibilité du projet aux fonds européens à hauteur de 50% d'aide pour une performance supérieure à 70%,

→ Il est proposé au Conseil Municipal :

- ▶ **DE DECIDER** de lancer la procédure de consultation des entreprises pour l'acquisition des différents luminaires.
- ▶ **DE SOLLICITER** les subventions auprès :
 - ✓ de l'Europe dans le cadre du FEDER,
 - ✓ De la Région Occitanie « Bourg centre »
 - ✓ Du département des Pyrénées-Orientales « Aide à l'Investissement Territorial »

selon le plan de financement ci-dessous :

	HT	%
Financement Europe (FEDER)	25 000,00€	30%
Région Occitanie « Bourg Centre »	21 076,00€	25%
Département des Pyrénées-Orientales (AIT)	21 076,00€	25%
Autofinancement communal	17 152,00€	20%
Coût Total de l'Opération	84 304,00€	100%

- ▶ **D'AUTORISER** le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération et à signer tous les documents afférents.

Délibération n° 18 / 2020

Unanimité

Ressources Humaines

9- **Personnel Contractuel - Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activités (M. Le Maire)**

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 – 1° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir un besoin pour les services techniques,

Considérant que l'intéressé remplit les conditions générales et particulières de recrutement en qualité de contractuel de droit public,

▶ Il est proposé au Conseil Municipal :

- ▶ **DE DECIDER** de recruter un **agent** dans le grade **d'adjoint Technique** relevant de la catégorie hiérarchique C pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité.
Période : 6 mois - du 1 avril 2020 au 30 septembre 2020 inclus.
 Cet agent assurera des fonctions **d'adjoint Technique polyvalent** à temps non complet.
- ▶ **DE DIRE** que la rémunération de cet agent sera calculée par référence à l'indice brut 350 (indice majoré 327) du grade de recrutement.
- ▶ **DE DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget, chapitre 012.
- ▶ **D'AUTORISER** le Maire, ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en place de cette délibération et à signer tous les documents nécessaires au bon déroulement du dossier.

Délibération n° 19 / 2020

Unanimité

10- **Personnel Contractuel - Recrutement d'agents contractuels sur un emploi non permanent pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activités (M. Le Maire)**

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 – 2° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter des agents contractuels pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité à savoir :

- pour la surveillance et sécurité de la Piscine Municipale,
- pour la tenue de la Caisse de la piscine municipale
- pour les Services Techniques de la commune,

Considérant que les intéressés remplissent les conditions générales et particulières de recrutement en qualité de contractuels de droit public,

▶ Il est proposé au Conseil Municipal :

- ▶ **DE DECIDER** le recrutement de 8 agents contractuels, 2 agents dans le grade **d'Educateurs Territoriaux des Activités Physiques et Sportives** relevant de la catégorie hiérarchique B, 6 agents dans le grade **d'adjoint technique** relevant de la catégorie C pour faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité :
 - 2 agents Catégorie B pendant 4 mois - du **01 juin 2020 au 30 septembre 2020 inclus** qui assureront la surveillance et sécurité de la piscine municipale

- 2 agents catégorie C pendant 1 mois chacun – du **1 juillet 2020 au 31 juillet 2020 et du 01 août 2020 au 31 août 2020 inclus** qui assureront la tenue de la caisse de la piscine municipale
 - 2 agents catégorie C pendant 1 mois- du 1 juillet 2020 au 31 juillet 2020 qui assureront un renfort aux services techniques
 - 2 agents catégorie C pendant 1 mois- du 1 août 2020 au 31 août 2020 qui assureront un renfort aux services techniques
- ▶ **DIT** que la rémunération des agents de catégorie B sera calculée par référence aux l'indices bruts 372 et 431 (indices majorés 343 et 381) du grade de recrutement.
- ▶ **DIT** que la rémunération des agents de catégorie C sera calculée par référence à l'indice brut 350 (indice majoré 327) du grade de recrutement.
- ▶ **DIT** que les crédits correspondants seront inscrits au budget, chapitre 012.
- ▶ **AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en place de cette délibération et à signer tous les documents nécessaires au bon déroulement du dossier.

Délibération n° 20 / 2020

Unanimité

Voirie – dénomination d'espace

I I- Dénomination de l'espace naturel : Jean FERRAT (M. Le Maire)

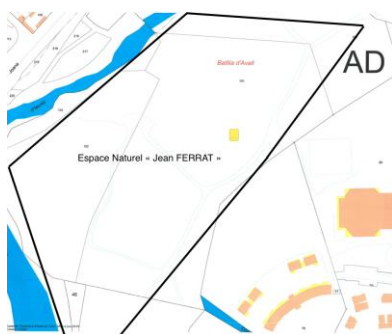
Le Maire expose qu'il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues et aux espaces publics. La dénomination des voies communales, et principalement celles à caractère de rue ou de place publique, est laissée au libre choix du conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

En effet, il convient de nommer l'espace naturel en rive droite du tech allant de la passerelle de la baillie au centre de pleine nature Sud Canigou qui se trouve sur le domaine privé de la commune et qui n'avait pas de nomination officielle sur le cadastre, il est proposé de le nommer :

- Espace Naturel Jean FERRAT

Et de décider d'apposer une plaque en mémoire des plantations faite par le conseil municipal sous la mandature de René BANTOURE dans le but de créer un verger municipal.

- ▶ Il est proposé au Conseil Municipal :
- ▶ **DE VALIDER** le plan ci-après définissant :
- Espace naturel « Jean FERRAT ».



- ▶ **D'AUTORISER** le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération et à signer tous les documents afférents.

Délibération n° 21 / 2020

Unanimité

Intercommunalité

I 2- Convention de partenariat « El Pirineu de l'Alta Garrotxa-Salines-Vallespir » - Projet de valorisation de sentiers transfrontaliers (M. Le Maire)

Le Maire expose que le projet de valorisation de parcours de randonnée intitulé « El Pirineu de l'Alta Garrotxa-Salines-Vallespir » repose sur la volonté de 15 municipalités de l'Alt Emporda, du Ripolles et des Communautés de Communes du Vallespir et du Haut-Vallespir de traduire par des actions concrètes des relations qu'elles entretiennent depuis longtemps. A travers la promotion d'un ensemble de sentiers pédestres et VTT transfrontaliers, il s'agit, d'une part, de mettre en lumière les patrimoines culturel et naturel des territoires impliqués et, d'autre part, de dynamiser l'économie touristique de ces neuf communes françaises et six communes espagnoles listées ci-après :

-Arles sur Tech, Amélie les bains-Palalda, Céret, Coustouges, Lamanère, Maureillas-las-illias, Reynès, Saint Laurent de Cerdans, Serralongue -Agullana, Albanya, La Vajol, Maçanet, Montagut i Oix, Camprodon.

Vu la délibération de la Communauté de Communes du Haut Vallespir 108/2019 du 17 octobre 2019 relative au plan de financement qui sera le suivant :

Dépenses	Montants HT	Recettes	Montants HT
Carte et livret	4 800.00 €	Apport Consorci Alta Garrotxa	826.45 €
Plan touristique	5 290.00 €	Subvention CD66	5 296.00 €
Revue promotionnelle	5 383.32 €	Subvention Casa Generalitat	7 356.13 €
Prestation Gisfera	2 853.95 €	Apport des communes du Nord et du Sud	6 410.69 €
Temps agent	1 562.00 €		
Total	19 889.27 €	Total	19 889.27 €

Par convention, la Communauté de Communes du Haut-Vallespir établit avec la Commune, les modalités de partenariat. La répartition des coûts restant à la charge de chaque commune sera définie une fois déterminés les montants réels des dépenses et des subventions obtenues. Cette quote-part sera composée de :

- Une part fixe de 200 euros
- Une pondération en fonction du nombre d'habitants

Considérant qu'il y a lieu d'autoriser le Maire à signer la convention,

- ▶ Il est proposé au Conseil Municipal :
 - ▶ **D'AUTORISER** le Maire à signer la convention de partenariat entre la Communauté de Commune du Haut-Vallespir et la commune d'Arles sur Tech.
 - ▶ **DE DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget, chapitre 011.
 - ▶ **D'AUTORISER** le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération et à signer tous les documents afférents.

Délibération n° 22 / 2020

Unanimité

13- Transfert du réseau AEP secteur Calciné et surpresseur de Cugullade au Syndicat Intercommunal du Vallespir pour l'alimentation en eau potable (S.I.A.E.P) (M. Le Maire)

Vu la délibération du S.I.A.E.P en date du 5 mars 2020

Le Maire propose d'intégrer les équipements en lien avec l'alimentation en eau potable (AEP) du secteur du Calciné (réseau et ouvrage) et le surpresseur de la Cugullade situé rue de la Cugullade. Ils intégreront le patrimoine du S.I.A.E.P selon les modalités mentionnées dans le Procès-Verbal de transfert relatif à cette opération.

- Il est proposé au Conseil Municipal
 - ▶ **DE VALIDER** le transfert des biens et des équipements pour une valeur de 61 251,42€ HT en ouvrage et 61 930,00€ HT en canalisations.
 - ▶ **D'Autoriser** le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération et à signer tous les documents y afférents.

Délibération n° 23 / 2020

Unanimité

Questions Diverses

- René BANTOURE se félicite de la tenue des débats constructifs de l'ensemble du mandat avec son conseil municipal qu'il qualifie de « très égaux » et votés à l'unanimité. Il souhaite bonne chance aux deux listes. Il a travaillé en bonne intelligence pour la municipalité depuis 25 ans. Il remercie chacun, salue ceux qui abandonnent tout nouveau mandat comme lui (6), remercie l'appui des 6 délégués du Conseil communautaire. Il ajoute « pour être Maire y a du boulot » et souhaite beaucoup de courage au prochain : le premier mandat est souvent compliqué avec beaucoup de travail et de représentativité, car il faut se faire connaître et donc se déplacer pour de nombreuses réunions. Le deuxième est plus facile car on connaît les rouages. Le maire d'Arles est président du SIAEP, c'est un syndicat très important avec, d'ailleurs, des projets pour Arles qui aboutiront en fin d'année. Un grand merci à tous.
- Marie Rose BOUISSET : « En ce dernier conseil municipal, je voudrais te dire Merci à toi tout particulièrement, RENE BANTOURE, et aux membres des 2 conseils municipaux pour avoir permis et facilité mes fonctions d'adjointe à la Culture et au Patrimoine durant ces 12 années consécutives.
En ce qui concerne le Patrimoine, je retiendrai surtout la salle de la Crypte et le Palau.
En ce qui concerne la Culture, j'ai pu œuvrer pour un rêve qui me tient véritablement à cœur, celui de la culture pour tous. J'ai eu plaisir à organiser avec l'aide des services de la mairie et de l'Interco : les diverses Commémorations de la Retirada, des Conférences, des présentations de livres, des expositions, des concerts, l'opéra... Je me suis appliquée à rendre ces manifestations accessibles à tous notamment au travers des Chapitres d'Arles.
Fille du territoire du Haut Vallespir, tu m'as fait l'honneur d'une délégation culture/Patrimoine/ Fêtes de l'Ours à la CCHV. J'ai œuvré pour ces 3 joyaux que sont nos trois fêtes de l'OURS et qui méritent le classement au patrimoine immatériel de l'UNESCO parmi d'autres fêtes ; il restera toujours que le Haut Vallespir sera le premier flambeau de cette inscription.
Dans le cadre de la commission cadre de vie, lors du premier mandat, nous nous sommes engagés pour la préservation de l'environnement auprès des écoles et des arlésiens avec ECOFESTIV'ARLES.
L'heure des grandes vacances est arrivée, mais je pars contente du travail accompli grâce à toi RENE, à Stéphanie, à tous les services administratifs et techniques car je crois avoir travaillé avec tous sans exception, et à vous chers collègues élus qui avez soutenu les différents projets et actions qui m'ont tenu à cœur. »
- Pierre BOUZAGE : « je suis élu depuis 2001, je souhaitais faire un dernier mandat, mais c'est comme ça... j'espère que les arlésiens feront le meilleur choix pour Arles et que le maire qui sera élu le fera dans l'esprit du village, pour le bien commun et pour l'intérêt général.

Fin de réunion 19 h 50